

Montréal, le 26 septembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative aux modifications de conventions
comptables ASC 715, *Compensation- Retirement
Benefits* et pour la création de comptes d'écarts
Dossier de la Régie : R-4009-2017**

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 22 septembre 2017 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses aux engagements no 2, 3, 4, 6 et 7 requis dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie accorde au Distributeur et au Transporteur un délai supplémentaire pour le dépôt de ses engagements, soit le **29 septembre 2017 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml